

(EXTRAIT DU "QUOTIDIEN")

# JUSTICE A QUI DE DROIT

—000—

Non satisfaits de la première déclaration ministérielle, les hons. Angers, Ouimet et Caron ont offert leur démission. Cette déclaration promettait une législation fédérale, si Manitoba ne se rendait pas à l'invitation fédérale. Le gouvernement promettait une session spéciale à cette fin pas plus tard que le deux janvier prochain.

Le délai de six mois n'est pas ce à quoi nos ministres objectaient, mais ils craignaient que le retard ne fut prolongé, que la mesure même fut compromise grâce aux négociations contemplées avec Manitoba.

Nos lecteurs connaissent déjà la déclaration additionnelle donnée par M. Foster en réponse à M. Girouard. Inutile de la répéter.

La presse conservatrice est actuellement divisée sur la question de savoir si cette déclaration additionnelle était suffisante pour engager nos ministres à retirer leurs résignations.

Une partie de nos confrères, nous regrettons de le constater, ne veut admettre que les hons. Caron et Ouimet aient pu y trouver une raison suffisante pour continuer leur allégeance à Sir Mackenzie-Bowell. Ce point important sera discuté plusieurs mois durant. Pour que les lecteurs du *Quotidien* puissent juger en connaissance de cause, nous croyons devoir les mettre au courant de tous les faits. La discussion qui s'est faite au Sénat expose bien les vues de part et d'autres et nous l'avons traduite pour la leur donner en entier.

" Sénat, 11 juillet, 1895.

" (Traduit du Hansard)

HON. M. SCOTT.—Avant que le Sénat passe à l'ordre du jour, j'ai l'honneur de rappeler au premier ministre la promesse qu'il a faite hier, d'annoncer si les